

# Webinaire

## Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie - Présentation de l'appel à projets 2026

9 septembre 2025



# Introduction





# Objectifs du webinaire

- Présenter la composition, les missions et le fonctionnement de la CFPPA
- Rappeler le cadre réglementaire d'intervention
- Exposer les thématiques à prioriser pour 2026
- Clarifier les modalités de dépôt des dossiers
- Présenter les attentes et les critères d'évaluation



# Qu'est-ce que la Commission des Financeurs de la Métropole de Lyon (CFPPA)?

**Une instance partenariale** composée de :

- Métropole de Lyon (chef de file)
- ARS, Caisses de retraite (CARSAT, MSA), AGIRC-ARRCO, CPAM, Atouts Prévention, Mutualité Française, Union départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon et du Conseil Départemental Métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (membre invité).

**Pilotage :**

- Vice-Président de la Métropole et représentant de l'ARS
- Décisions prises en plénière, par vote des membres



# Les missions de la CFPPA

- Financer des actions de prévention de la perte d'autonomie
- Cibler les personnes âgées de 60 ans et plus, en priorité les plus fragiles
- Favoriser le « bien vivre chez soi »
- Soutenir les initiatives locales adaptées aux enjeux du territoire
- Coordonner les interventions des différents financeurs



# Le cadre d'intervention

- Subventions attribuées sur décision de la Commission des financeurs
- 5 axes de soutien aux actions de prévention :
  - Axe 1 : accès aux équipements et aux aides techniques individuelles
  - Axe 2 : forfait autonomie (résidences autonomie)
  - Axe 3 : actions de prévention des services autonomie à domicile
  - Axe 4 : soutien aux proches aidants
  - Axe 5 : actions collectives de prévention



# Axes thématiques d'intervention

1

Accès aux équipements et aides techniques individuelles

Dispositifs favorisant l'autonomie à domicile et la sécurisation de l'environnement quotidien.

2

Forfait autonomie aux résidences autonomie

Financement d'actions collectives de prévention au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées.

3

Prévention par les Services Autonomie à Domicile (SAD)

Renforcement du rôle préventif des intervenants à domicile dans le maintien de l'autonomie.

4

Soutien aux aidants

Accompagnement spécifique des proches aidants par des actions de formation et de soutien.

5

Actions collectives de prévention

Programmes d'activités groupées visant le maintien de capacités et du lien social.



# Exemples d'actions par axe

## Axe 1 : Aides techniques

Information et conseil sur les dispositifs existants, évaluation des besoins d'aménagement du logement, ateliers de démonstration des équipements innovants

## Axe 2 : Résidences autonomie

Programmes d'activité physique adaptée, ateliers nutrition, sensibilisation à l'hygiène, prévention des chutes, stimulation cognitive

## Axe 3 : SAD

Actions de préservation de l'autonomie dans les gestes quotidiens, protocoles de vigilance

## Axe 4 : Aidants

Formations spécifiques, groupes de parole, soutien psychosocial collectif, ateliers bien-être et gestion du stress

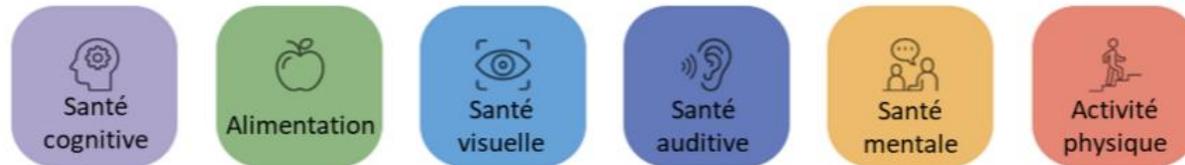
## Axe 5 : Actions collectives

Programmes d'activité physique adaptée, ateliers nutrition, ateliers santé visuelle, ateliers santé auditive, stimulation de la mémoire, lutte contre l'isolement...

# Appel à projet 2026

6 thématiques prioritaires ont été identifiées dans la notification du concours AAP 2025

Six axes ont été identifiés comme prioritaires en prenant appui sur les travaux menés notamment par l'Organisation mondiale de la santé (*ICOPE*, 2019)



L'activité physique  
L'alimentation  
La santé cognitive

La santé mentale  
La santé auditive  
La santé visuelle



# Les nouvelles thématiques santé



## Santé cognitive

Actions de sensibilisation et de stimulation cognitive visant à maintenir les fonctions intellectuelles et renforcer la mémoire



## Alimentation

Actions de sensibilisation et d'accompagnement pour une alimentation équilibrée et prévenir la dénutrition



## Santé Visuelle

Actions de dépistage et de sensibilisation pour prévenir la perte visuelle



## Santé auditive

Actions de dépistage, de sensibilisation et d'accompagnement pour prévenir les troubles de l'audition



## Santé mentale

Actions de prévention favorisant le bien-être psychologique, le lien social et le repérage précoce des troubles



## Activités physiques adaptées

Actions favorisant le maintien de la mobilité et la prévention des chutes





# Modalités de candidature

- Lancement de l'appel à projets : **Lundi 15 septembre 2025**
- Date de clôture: **Lundi 17 novembre à 18h**
- Dépôt des dossiers via Démarches Simplifiées sur le site de la Commission des Financeurs :  
<https://commissiondesfinanceurs.grandlyon.com/>
- **Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté**



# Sélection des projets

4 lignes directrices fixées par la CNSA :

- La promotion de l'adoption durable de comportements favorables à la santé
- La lutte contre les Inégalités Sociales de Santé (ISS)
- Utilisation de données et actions probantes
- Planification d'une démarche de suivi et d'évaluation d'impact



# Évaluation des projets

- 🔍 Grille d'évaluation basée sur :
- La pertinence du projet par rapport aux axes prioritaires
  - Son adéquation avec les publics ciblés
  - Le réalisme du budget et le plan de financement
  - Les modalités d'évaluation prévues
  - La couverture territoriale
  - Les partenariats et les co-financements



# Évaluation de l'impact de l'action

-  L'évaluation de l'impact est une étape essentielle pour valoriser les actions de prévention
-  Cette démarche doit être intégrée dès la candidature à l'appel à projets
-  Un kit d'évaluation, conçu par la CNSA, est accessible en cliquant sur le lien suivant: <https://www.cnsa.fr/actualites/des-outils-pour-evaluer-et-renforcer-limpact-des-actions-de-prevention-de-la-perte>



# Point d'attention : année électorale 2026

 L'année 2026 est une année d'élections municipales et métropolitaines

 **Anticipez le dépôt de votre dossier :**

- L'appel à projets est ouvert du 15 septembre au 17 novembre 2025 - 18h
- Dossier complet obligatoire dès le dépôt

 **Enjeux liés aux élections :**

- Installation du nouvel exécutif au printemps 2026
- Possible gel des décisions pendant la période électorale
- Risques de délais prolongés pour le versement des subventions

 **Objectif** : permettre un traitement des candidatures avant mars 2026 mais notification de la décision de l'assemblée métropolitaine au mieux à l'été 2026

# Attendus des candidatures

## Rappels

- Un dossier par action, à compléter sur Démarches Simplifiées, composé :
  - D'un **formulaire** à remplir (→ Focus →)
  - D'un **budget prévisionnel** (→ Focus →)
  - De **documents justificatifs obligatoires** (statuts, RIB, compte de résultat, rapport d'activité pour les associations, diplôme(s) des intervenants)
  - De documents justificatifs optionnels complémentaires

**Attention : tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté**



**NB : le logo de la CFPPA de la Métropole de Lyon est obligatoire dans toutes les communications liées aux actions financées**

# Attendus des candidatures

## Focus : aide au remplissage du formulaire (1/4)

### Éléments d'identification de la structure et de son activité

- *Avez-vous déjà bénéficié d'une subvention récente de la Commission des financeurs ?*
  - Se référer à la notification ou à la convention de subvention signée avec la Métropole de Lyon
  - Attention : les porteurs de projets ayant obtenu une subvention pluriannuelle pour 2025 et 2026 ne seront pas prioritaires pour un financement supplémentaire en 2026

# Attendus des candidatures

## Focus : aide au remplissage du formulaire (2/4)

### Éléments de présentation du projet

- *Nom du projet*
  - Le nom du projet doit être court, personnalisé et explicite : éviter les noms génériques (« soutien aux aidants » ; « prévention des chutes ») et préciser le type de l'action (atelier ; programme ; conférence...)
- *Axe de l'appel à projet*
  - Se référer à la notice en cas de doute sur l'axe à choisir
  - Les services autonomie à domicile (SAD) doivent obligatoirement sélectionner l'axe 3 (enveloppe dédiée)



# Attendus des candidatures



## Focus : aide au remplissage du formulaire (3/4)

### Éléments de présentation du projet

- *Activités mises en œuvre*
  - Détailler au maximum les modalités de mise en œuvre concrète du projet (thème, publics visés, objectifs, intervenants, nombre de séances et fréquence le cas échéant, ressources matérielles et humaines...)
- *Partenariats prévus ou engagés*
  - Indiquez les partenaires engagés dans l'action (ou qui prévoient de l'être). Concrètement, comment sont-ils impliqués dans l'action ? (repérage des publics ; communication ; mise en œuvre opérationnelle ; mise à disposition d'intervenants...)

# Attendus des candidatures

## Focus : aide au remplissage du formulaire (4/4)

### Éléments de présentation du projet

- *Réalisme budgétaire et coût par bénéficiaire*
  - Le projet doit présenter un coût global raisonnable, notamment au regard des coûts moyens constatés pour ce type d'actions (location de salle, communication, rémunération des ressources humaines selon le poste, etc.)
  - Le coût par bénéficiaire doit rester raisonnable. Chaque action, atelier ou activité doit concerner un nombre suffisant de participants. À titre indicatif, le bilan des actions menées en 2024 fait apparaître un coût moyen de 140 € par bénéficiaire



# Attendus des candidatures

## Focus : aide au remplissage du budget prévisionnel

### Rappels :

- Le budget prévisionnel doit être à **l'équilibre** (charges = produits)
- Il doit prendre en compte le **coût total de l'action** (et pas seulement la partie couverte par la subvention) : il doit donc faire apparaître les sources de co-financement (ou d'autofinancement)
- Les **subventions d'investissement** ne sont pas éligibles (travaux par exemple)
- Les **impôts et taxes** (63) ne sont pas éligibles
- Les dépenses liées au transport, à l'achat de petit matériel, de matières premières ou à la location de salle doivent rester des dépenses **relativement minoritaires en comparaison au coût total du projet**
- Le porteur doit surligner en **jaune** les charges couvertes par la subvention

# Focus : exemple de BP incorrect

- ✗ Le total des produits est **supérieur** au total des charges
- ✗ Les dépenses de transport, d'achat de matériel et de location représentent **plus de la moitié du coût du projet**
- ✗ Les **impôts et taxes sur rémunérations** ne sont pas éligibles aux subventions

CHARGES	MONTANT PREV.	PRODUITS	MONTANT PREV.
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente produits finis, prestations service, marchandises</b>	
- Prestations de services			
- Achats matières et fournitures	1 000 €		
- Autres fournitures			
Détailler :			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
- Location	3 000 €	- <b>Conférence des financeurs</b>	12 500 €
- Entretien et réparation		Détailler :	
- Assurance		- Etat	
- Documentation		Détailler :	
- Divers		- Conseil régional	
		Détailler :	
		- Métropole de Lyon	
<b>62 - Autres services extérieurs divers</b>		Détailler :	
- Rémunération intermédiaires et honoraires		- Communauté(s) de communes	
- Publicité, publication		Détailler :	
- Déplacements, missions	900 €	- Commune(s)	
- Services bancaires, autres		Détailler :	
- Divers		- Organismes sociaux	
		Détailler :	
		- Fonds européens	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		- ASP (emplois aidés)	
- Impôts et taxes sur rémunérations	800 €	- Autres établissements publics	
- Autres impôts et taxes		Préciser :	
		- Autres recettes	
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courant</b>	
- Rémunérations de personnel administratif	2 000 €	- Adhésions/cotisations	
- Rémunérations de personnel technique		- Autres (préciser)	
- Charges sociales			
- Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
Détailler :			
<b>66 - Charges financières (intérêts)</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
Détailler :		<b>78 - Reprises sur amortissements/provisions</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements/provisions</b>		<b>79 - Transferts de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>7 700 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>12 500 €</b>

# Focus : exemple de BP correct

- ✓ Le total des produits est égal au total des charges
- ✓ Les dépenses de transport, d'achat de matériel et de location restent **minoritaires**
- ✓ Les impôts et taxes sur rémunérations sont inscrites **mais pas couvertes par la subvention**
- ✓ Les charges couvertes par la subvention sont **clairement identifiées** (en **jaune**)
- ✓ Les **co-financements** et **l'autofinancement** sont détaillés

CHARGES	MONTANT PREV.	PRODUITS	MONTANT PREV.
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente produits finis, prestations service, marchandises</b>	
- Prestations de services			
- Achats matières et fournitures	500 €		
- Autres fournitures			
Détailler :			
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
- Location	700 €	- <b>Conférence des financeurs</b>	6 500 €
- Entretien et réparation		Détailler :	
- Assurance		- Etat	
- Documentation		Détailler :	
- Divers		- Conseil régional	
		Détailler :	
		- Métropole de Lyon	
<b>62 - Autres services extérieurs divers</b>		Détailler :	
- Rémunération intermédiaires et honoraires		- Communauté(s) de communes	
- Publicité, publication	500 €	Détailler :	
- Déplacements, missions	500 €	- Commune(s)	2 000 €
- Services bancaires, autres		Détailler : <b>ville de xxx</b>	
- Divers		- Organismes sociaux	
		Détailler :	
		- Fonds européens	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		- ASP (emplois aidés)	
- Impôts et taxes sur rémunérations	800 €	- Autres établissements publics	
- Autres impôts et taxes		Préciser :	
		- Autres recettes	
<b>64 - Charges de personnel</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courant</b>	
- Rémunérations de personnel administratif	2 000 €	- Adhésions/cotisations	
- Rémunérations de personnel technique	5 500 €	- Autres (préciser) : <b>fonds propres</b>	2 000 €
- Charges sociales			
- Autres charges de personnel		<b>76 - Produits financiers</b>	
		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
Détailler :			
<b>66 - Charges financières (intérêts)</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
Détailler :		<b>78 - Reprises sur amortissements/provisions</b>	
<b>68 - Dotation aux amortissements/provisions</b>		<b>79 - Transferts de charges</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>10 500 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>10 500 €</b>



# Échanges avec les participants





# Merci pour votre participation

✉ Contact : [cfppa@grandlyon.com](mailto:cfppa@grandlyon.com)

📍 Site de la CFPPA :  
<https://commissiondesfinanceurs.grandlyon.com/>

🗣️ Le lien pour accéder au replay sera envoyé par mail et sera également disponible sur le site internet de la Commission des financeurs de la Métropole de Lyon.